

Attitude recommandée en présence de ...

Sarcoptes scabiei

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Gale, Scabiose
--------------	----------------

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	<p>Eviction</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure : Toute situation clinique évoquant la maladie</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour</p> <p>Personnes à qui la mesure est applicable: Tout enfant fréquentant le groupe et tout adulte professionnellement actif dans le groupe</p> <p>Levée de la mesure: Dès exclusion formelle du diagnostic (consultation spécialisée) ou Dès 24 heures suivant le début du traitement spécifique</p>
------------	--

Mesures concernant les personnes exposées

Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...	<p>...mais le respect des précautions standard d'hygiène s'impose plus que jamais! Attention en présence de 2 cas ou plus avec lien épidémiologique, des mesures complémentaires pour les contacts doivent être entreprises</p> <p>se référer à www.hpci.ch</p>
--	--

Mesures concernant les locaux

Mesure N°1	<p>Contrôle de l'application stricte des mesures standard d'hygiène, en particulier lavage des mains</p> <p>Situations justifiant l'application de la mesure: Toute situation clinique évoquant la maladie chez le cas source</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour</p>
Mesure N°2	<p>Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection du linge, des objets et des jouets</p>

Attitude recommandée en présence de ...

	<p>Situations justifiant l'application de la mesure: Toute situation clinique évoquant la maladie chez le cas source</p> <p>Groupes à qui la mesure est applicable: Cercle préscolaire: crèche, garderie, jardin d'enfant, maman de jour</p> <p>Détails de la mesure: Lien</p> <p>Levée de la mesure: Dès exclusion formelle du diagnostic (consultation spécialisée) ou Dès 24 heures suivant le début du traitement spécifique chez le cas source</p>
Mesure N°3	<p>Si découverte de 2 cas ou plus avec un lien épidémiologique des mesures de désinfection doivent être envisagées</p> <p>voir www.hpci.ch mesures en milieux de soins et d'accueil</p>

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine par contact ou plus rarement par l'intermédiaire du linge de lit, du mobilier.
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Moyenne: 12 jours Maximum: 6 semaines
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe avant le début de la maladie	Potentiel de contagion présent avant le début de la maladie mais de durée indéfinissable
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe après le début de la maladie	Potentiel de contagion présent après le début de la maladie mais de durée indéfinissable en l'absence de traitement spécifique

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Non
--	-----